



Société anonyme à conseil d'administration

au capital de 1 991 430,20 euros

Siège social : 262, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris

R.C.S. Paris 497 587 089

Rapport financier semestriel

Exercice clos le 30 juin 2023

SOMMAIRE

I.	RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE – EXERCICE CLOS AU 30 JUI 2023	3
1.	Description de l'activité du Groupe	3
2.	Faits marquants du 1 ^{er} semestre 2023.....	4
3.	Événements importants survenus depuis la clôture du 1 ^{er} semestre 2023	4
4.	Activité du Groupe au 1 ^{er} semestre 2023	5
	4.1. Revenus	6
	4.1.1. Chiffre d'affaires	6
	4.1.2. Revenu des partenariats.....	6
	4.1.3. Autres produits de l'activité	6
	4.2. Dépenses opérationnelles	7
	4.3. Résultat financier.....	7
5.	Principaux risques et incertitudes pour le 2 ^{ème} semestre 2023.....	7
	5.1. Risque de liquidité.....	7
6.	Relations avec les parties liées	8
II.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES AU 30 JUI 2023	9
1.	Continuité d'exploitation	9
2.	Etats financiers	11
	2.1. Tableau du bilan	11
	2.2. Tableau du compte de résultat.....	12
	2.3. Tableau de variation des capitaux propres	13
	2.4. Tableau des flux de trésorerie	14
3.	Principes et méthodes comptables significatives.....	15
	3.1. Principes comptables.....	15
	3.2. Recours à des estimations et jugements	15
	3.3. Caractère saisonnier de l'activité	16
4.	Informations sectorielles.....	16
5.	Notes relatives au bilan et au compte de résultat	17
	5.1. Notes sur le bilan.....	17
	5.2. Notes sur le compte de résultat	24
III.	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	27
IV.	RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	28

I. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE – exercice clos au 30 juin 2023

1. Description de l'activité du Groupe

Depuis sa création en 2007, Advicenne se consacre au développement et à la commercialisation de traitements innovants qui répondent à des besoins médicaux non satisfaits pour les personnes atteintes de maladies rénales rares.

En 2021, ADV7103, principal candidat-médicament du Groupe, a obtenu en Europe et en Grande-Bretagne une autorisation de mise sur le marché (« AMM ») de l'agence européenne du médicament (« EMA ») et de son homologue en Grande-Bretagne (MHRA) pour le traitement de l'acidose tubulaire rénale distale (« ATRd ») chez les adultes, les adolescents et les enfants de plus de 1 an. L'ATRd est une maladie rénale rare qui survient lorsque les reins sont incapables d'éliminer efficacement l'accumulation d'acides circulants dans le sang. Cette AMM a été obtenue après la décision par la Société de renoncer au statut de médicament orphelin malgré la désignation de médicament orphelin obtenue auprès de la Commission Européenne. ADV7103 est mis sur le marché sous le nom commercial Sibnaya®. ADV7103 est actuellement en phase III dans cette indication aux Etats-Unis et au Canada. ADV7103 a obtenu le statut de médicament orphelin dans l'indication ATRd aux Etats-Unis en décembre 2022.

La préparation du développement de ADV7103 dans le traitement de la cystinurie, une maladie génétique caractérisée par la formation récurrente de calculs rénaux de cystine, est en cours. En décembre 2019, ADV7103 a obtenu la désignation de médicament orphelin par la Commission Européenne dans le traitement de la cystinurie.

Advicenne innove dans les domaines de la formulation et du dosage. Sans goût particulier et facile à administrer, nos produits sont développés sous forme de granules ou de comprimés de petite taille qui permettent un dosage adapté et personnalisé pour les patients de tous âges.

Un premier produit, développé par Advicenne, ADV6209 – Ozalin®, a obtenu en 2018 une AMM dans plusieurs pays européens. Le produit a fait l'objet d'un contrat de cession d'actif avec Primex Pharmaceuticals AG prévoyant 40 millions d'euros de revenus minimum sur une période de 7 ans expirant en 2025, si l'ensemble des conditions sont atteintes.

Advicenne commercialise également deux autres produits autorisés en France, Likozam® et Levidcen®, pour lesquels elle a soit signé une licence exclusive d'exploitation, qu'elle n'utilise qu'en France, soit signé un accord de distribution couvrant plusieurs territoires dont la France.

Après plusieurs années consacrées au développement clinique et pharmaceutique de sa spécialité Sibnaya®, Advicenne est désormais de plein pied dans un cycle de déploiement commercial de son produit et de ses activités. La Société a réorganisé ses activités et s'est structurée en accord avec son stade de développement et de manière à assurer le succès commercial de Sibnaya® et des autres produits dont elle a la charge commerciale.

La couverture de l'ensemble des pays européens, en propre ou par des contrats de distribution, constitue la base opérationnelle nécessaire pour assurer à la croissance future de la Société ; en 2022, une étape importante a été franchie en ce sens, puisque tous les principaux pays européens sont désormais couverts commercialement, soit directement (en France et en Grande-Bretagne), soit avec d'excellents partenaires. En parallèle, la Société investit significativement dans un programme d'amélioration de ses processus de production, en collaboration avec son partenaire de longue date, et travaille à une trajectoire de réduction des coûts de production de son médicament Sibnaya®.

La Société évalue les meilleures options afin de continuer à créer de la valeur pour son médicament Sibnaya® tant par son développement clinique et les extensions d'indications que par son développement géographique.

L'ensemble des activités du Groupe sont gérées dans un cadre de contrôle strict des dépenses et d'allocations de ressources au mieux de ses besoins stratégiques et opérationnels.

Basée à Paris, Advicenne, admise initialement à la cote sur le marché Euronext en 2017, est cotée depuis le 30 mars 2022 sur le marché Euronext Growth à Paris à la suite de son transfert de cotation.

2. Faits marquants du 1^{er} semestre 2023

Le 14 février 2023, Advicenne annonce la signature d'un accord exclusif de distribution avec SPA pour la commercialisation de Sibnaya® en Italie, Espagne et Portugal.

Le 28 février 2023, Advicenne annonce la signature d'un accord exclusif de distribution avec Avanzanite Bioscience pour la commercialisation de Sibnaya® en Allemagne, Grèce, Autriche et Suisse ; Sibnaya® sera désormais disponible dans tous les pays européens, en propre ou au travers de partenariats.

Le 6 mars 2023, Advicenne annonce le remboursement et le lancement commercial de Sibnaya® au Danemark.

Le 14 juin 2023, Advicenne annonce la présentation des derniers résultats à long terme du programme de développement clinique ARENA-1 de ADV7103 lors d'événements scientifiques.

3. Événements importants survenus depuis la clôture du 1^{er} semestre 2023

Le 12 juillet 2023, Advicenne annonce une progression de 51% des ventes brutes de Sibnaya® au cours du premier semestre 2023 à près de 1,0 million d'euros, et des ventes brutes atteignant 2,2 millions d'euros sur ce même premier semestre, en hausse de 23% par rapport à la période précédente.

4. Activité du Groupe au 1^{er} semestre 2023

Les résultats semestriels du Groupe selon les normes IFRS sont présentés ci-dessous :

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30 juin 2023	30 juin 2022
Chiffre d'affaires	5.2.1	1 581	1 555
Revenu des partenariats	5.2.2	4	28
Autres produits de l'activité	5.2.2	138	351
Produits des activités ordinaires		1 723	1 934
Coût de revient des ventes		-570	-616
Frais de recherche et développement	5.2.3	-1 947	-3 090
Frais de commercialisation et de marketing	5.2.3	-510	-635
Frais de structure et généraux	5.2.3	-1 641	-1 989
Résultat opérationnel		-2 945	-4 396
Coût de l'endettement financier net	5.2.4	-781	-671
Autres charges financières	5.2.4	-20	-445
Autres produits financiers	5.2.4	12	700
Résultat avant impôt		-3 733	-4 813
Impôts sur les résultats		-0	-
Résultat net consolidé		-3 734	-4 813
- dont part attribuable aux actionnaires d'Advicenne SA		-3 734	-4 813
- dont part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat par action (€/action)	5.2.5	-0,38	-0,48
Résultat dilué par action (€/action)	5.2.5	-0,38	-0,48

ETAT DU RESULTAT GLOBAL <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30 juin 2023	30 juin 2022
Résultat net consolidé		-3 734	-4 813
Gains (et pertes) actuariels		17	44
Ecart de conversion		4	-30
Effet d'impôt			
Total des éléments ne faisant pas ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat		21	14
Résultat global de l'ensemble consolidé		-3 713	-4 799
Dont part revenant au groupe consolidé		-3 713	-4 799
Dont part revenant aux intérêts minoritaires		-	-

Précision : toutes les composantes des autres éléments du résultat global ont vocation à être recyclées en résultat, à l'exception des écarts actuariels liés aux engagements postérieurs à l'emploi.

4.1. Revenus

4.1.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe provient :

- des ventes de Sibnaya[®] en France depuis avril 2021 et en Grande-Bretagne depuis juillet 2021. En Europe, les partenariats conclus permettent d'enregistrer le revenu lié au partage de valeur de ces accords sur Sibnaya[®] ;
- ainsi que des ventes de Levidcen[®] et Likozam[®], produits pris en licence pour le marché français.

Pour la commercialisation en direct, les clients obtiennent le contrôle des produits au moment où les biens leur sont livrés. Les factures sont émises et le chiffre d'affaires est comptabilisé à ce moment.

Le chiffre d'affaires des partenariats est constitué des revenus sur la base de prix de cession fixes déterminés au contrat et d'éventuelles royalties générées par les ventes de produits réalisées localement par les partenaires commerciaux. Le revenu sur la base de prix de cession fixes déterminés au contrat est reconnu lorsque les clients obtiennent le contrôle des produits au moment où les biens leur sont livrés. Les revenus de royalties sont reconnus lors des ventes réalisées localement.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé net des taxes pharmaceutiques et, le cas échéant, des reversements et remises aux organismes de recouvrement de la Sécurité Sociale (cf. 5.2.1).

4.1.2. Revenu des partenariats

Les revenus des partenariats sont comptabilisés en fonction des termes contractuels. Pour les périodes décrites dans ce document, cela concerne essentiellement les royalties reçues par le Groupe sur les revenus générés dans le cadre des contrats de partenariats récemment conclus pour la commercialisation de Sibnaya[®].

4.1.3. Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité comprennent le crédit d'impôt recherche généré sur le premier semestre ainsi que les revenus liés au contrat avec Primex Pharmaceuticals AG sur les ventes d'Ozalin[®].

4.2. Dépenses opérationnelles

Les dépenses opérationnelles suivent une tendance baissière amorcée depuis plusieurs périodes, et notamment -26% par rapport au premier semestre 2022 principalement du fait de la réduction des dépenses d'essais cliniques d'ADV7103 dans l'ATRd en lien avec l'obtention de l'AMM de ce dernier (-37%) ; la reconnaissance d'actifs corporel et incorporel traduisant les potentialités de Sibnaya et les efforts dans son développement industriel, participent également à la réduction des frais de recherche et développement. Les frais marketing et commerciaux sont également en forte baisse (-20%), tout comme les frais de structure et généraux qui traduisent les effets de la réorganisation des activités désormais finalisée.

4.3. Résultat financier

Le résultat financier ressort en perte de 0,8 MEUR au 30 juin 2023 du fait des charges d'intérêt de 0,7 MEUR sur le premier semestre 2023 principalement liées au tirage des deux premières tranches de l'emprunt BEI, respectivement de 7,5 MEUR et de 5,0 MEUR.

En 2022, ces charges étaient atténuées par un effet globalement positif des gains et pertes de change, enregistrés en autre charges financières et autres produits financiers, qui représentaient un gain net de 0,3 MEUR, résultant de l'activité et du financement d'Advicenne Inc. aux Etats-Unis.

Les informations relatives à l'emprunt BEI sont indiquées dans la note 5.2.4.

5. Principaux risques et incertitudes pour le 2^{ème} semestre 2023

Les principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe pourrait être confronté dans les six mois restants de l'exercice sont, en complément des incertitudes liées à la mise à jour du risque de liquidité décrits ci-dessous, similaires à ceux détaillés au chapitre 3 « Facteurs de risques » du document d'enregistrement universel du Groupe déposé le 28 avril 2023 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et disponible sur son site internet www.advicenne.com.

5.1. Risque de liquidité

Le Groupe a procédé à la date d'arrêt des comptes, à une revue spécifique de son horizon de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir jusqu'au début de l'année 2025.

Cette appréciation repose sur le montant de trésorerie disponible à la date de l'arrêt des présents comptes et du pilotage strict de celle-ci, des efforts de maîtrise des dépenses, du déploiement commercial de Sibnaya® sur l'ensemble des marchés européens, de la montée en puissance des partenaires commerciaux du Groupe ainsi que de ses objectifs de revenus et de résultats opérationnels. Cet horizon tient également compte d'engagements de souscriptions de la part d'investisseurs historiques et de prévisions d'engagements de souscriptions dans le cadre d'une levée de fonds à venir.

Par ailleurs, la commercialisation des médicaments nécessite des investissements qui pourraient s'avérer insuffisants pour réaliser les perspectives commerciales du Groupe. De même, le plan de développement des produits pourrait être modifié en raison de plusieurs facteurs dont le Groupe n'a pas connaissance à la date du présent rapport. Dans ces hypothèses, le Groupe pourrait être amené à se financer par le biais :

- d'accords de commercialisation et de distribution, et autres alliances stratégiques et contrats de licence,
- d'un appel au marché, ce qui entraînerait une dilution de la participation des actionnaires du Groupe,
- de financements publics ou privés ou de financements par endettement, au titre desquels le Groupe pourrait être tenu de prendre des engagements restrictifs notamment financiers ou en matière d'exploitation,
- ou d'une combinaison de ces approches.

Si le Groupe n'était pas en mesure d'obtenir les financements nécessaires en temps voulu, ses perspectives de croissance pourraient en être altérées, le cours de bourse de ses actions pourrait décliner et il pourrait notamment être amené à :

- conclure de nouveaux contrats à des conditions moins favorables que celles qu'il aurait été en mesure d'obtenir dans des circonstances différentes ;
- retarder ou réduire le nombre ou la portée de ses essais cliniques et précliniques, voire à les annuler totalement.

6. Relations avec les parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les personnes physiques et les entités, liées au Groupe, qui détiennent directement ou indirectement une participation dans le Groupe ainsi que les principaux dirigeants mandataires sociaux.

Les parties liées sont notamment les dirigeants et les membres du conseil d'administration. Aucune transaction n'a été conclue avec une partie liée sur la période.

Par ailleurs, le Groupe a créé une filiale aux Etats-Unis en mai 2020 : Advicenne Inc. Celle-ci est détenue à 100% par Advicenne S.A.

II. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES AU 30 JUIN 2023

Advicenne est domiciliée en France. Le siège social du Groupe est sis 262, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS.

Les informations communiquées en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels résumés du Groupe au 30 juin 2023 arrêtés par le conseil d'administration le 8 septembre 2023.

Le 14 février 2023, Advicenne annonce la signature d'un accord exclusif de distribution avec SPA pour la commercialisation de Sibnaya[®] en Italie, Espagne et Portugal.

Le 28 février 2023, Advicenne annonce la signature d'un accord exclusif de distribution avec Avanzanite Bioscience pour la commercialisation de Sibnaya[®] en Allemagne, Grèce, Autriche et Suisse ; Sibnaya[®] sera désormais disponible dans tous les pays européens, en propre ou au travers de partenariats.

Le 6 mars 2023, Advicenne annonce le remboursement et le lancement commercial de Sibnaya[®] au Danemark.

Le 14 juin 2023, Advicenne annonce la présentation des derniers résultats à long terme du programme de développement clinique ARENA-1 de ADV7103 lors d'événements scientifiques.

Le 12 juillet 2023, Advicenne annonce une progression de 51% des ventes brutes de Sibnaya[®] au cours du S1 2023 à près de 1,0 million d'euros, et des ventes brutes atteignant 2,2 millions d'euros pour le premier semestre 2023, en hausse de 23% par rapport à l'exercice précédent.

1. Continuité d'exploitation

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son horizon de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir au cours des 12 mois suivant la date de clôture semestrielle, avec un horizon de liquidité au début de l'année 2025, sur la base de sa trésorerie disponible à date et du pilotage strict de celle-ci, des efforts de maîtrise des dépenses, du déploiement commercial de Sibnaya[®] sur l'ensemble des marchés européens, de la montée en puissance des partenaires commerciaux du Groupe ainsi que de ses objectifs de revenus et de résultats opérationnels. Cet horizon tient également compte d'engagements de souscriptions de la part d'investisseurs historiques et de prévisions d'engagements de souscriptions dans le cadre d'une levée de fonds à venir.

Par ailleurs, la commercialisation des médicaments nécessite des investissements qui pourraient s'avérer insuffisants pour réaliser les perspectives commerciales du Groupe. De même, le plan de développement des produits pourrait être modifié en raison de plusieurs facteurs dont le Groupe n'a pas connaissance à la date du présent rapport. Dans ces hypothèses, le Groupe pourrait être amené à se financer par le biais :

- d'accords de commercialisation et de distribution, et autres alliances stratégiques et contrats de licence,
- d'un appel au marché, ce qui entraînerait une dilution de la participation des actionnaires du Groupe,
- de financements publics ou privés ou de financements par endettement, au titre desquels le Groupe pourrait être tenu de prendre des engagements restrictifs notamment financiers ou en matière d'exploitation,
- ou d'une combinaison de ces approches.

Si le Groupe n'était pas en mesure d'obtenir les financements nécessaires en temps voulu, ses perspectives de croissance pourraient en être altérées, le cours de bourse de ses actions pourrait décliner et il pourrait notamment être amené à :

- conclure de nouveaux contrats à des conditions moins favorables que celles qu'il aurait été en mesure d'obtenir dans des circonstances différentes ;
- retarder ou réduire le nombre ou la portée de ses essais cliniques et précliniques, voire à les annuler totalement.

2. Etats financiers

2.1. Tableau du bilan

ACTIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30 juin 2023	31 décembre 2022
Immobilisations incorporelles	5.1.1	246	135
Immobilisations corporelles	5.1.2	2 242	1 908
Actifs financiers non courants		113	133
Total des actifs non courants		2 601	2 176
Stocks	5.1.6	1 668	982
Clients et comptes rattachés	5.1.3	1 382	1 088
Actifs d'impôts exigibles	5.1.4	723	602
Actifs financiers courants	5.1.4	-	2
Autres actifs courants	5.1.4	912	1 087
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.1.5	3 417	8 322
Total des actifs courants		8 101	12 083
TOTAL DE L'ACTIF		10 703	14 259

PASSIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30 juin 2023	31 décembre 2022
Capital social	5.1.7	1 991	1 991
Primes liées au capital		1 490	1 490
Réserves consolidées		-13 941	-2 627
Résultat net de la période		-3 734	-11 470
Total des capitaux propres		-14 193	-10 616
Provisions non courantes		55	64
Passifs financiers non courants	5.1.8	17 141	17 218
Total des passifs non courants		17 197	17 282
Passifs financiers courants	5.1.8	1 586	1 536
Fournisseurs et comptes rattachés	5.1.9	1 075	1 390
Autres passifs courants	5.1.9	5 038	4 668
Total des passifs courants		7 699	7 593
TOTAL DU PASSIF		10 703	14 259

2.2. Tableau du compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30 juin 2023	30 juin 2022
Chiffre d'affaires	5.2.1	1 581	1 555
Revenu des partenariats	5.2.2	4	28
Autres produits de l'activité	5.2.2	138	351
Produits des activités ordinaires		1 723	1 934
Coût de revient des ventes		-570	-616
Frais de recherche et développement	5.2.3	-1 947	-3 090
Frais de commercialisation et de marketing	5.2.3	-510	-635
Frais de structure et généraux	5.2.3	-1 641	-1 989
Résultat opérationnel		-2 945	-4 396
Coût de l'endettement financier net	5.2.4	-781	-671
Autres charges financières	5.2.4	-20	-445
Autres produits financiers	5.2.4	12	700
Résultat avant impôt		-3 733	-4 813
Impôts sur les résultats		-0	-
Résultat net consolidé		-3 734	-4 813
- dont part attribuable aux actionnaires d'Advicenne SA		-3 734	-4 813
- dont part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat par action (€/action)	5.2.5	-0,38	-0,48
Résultat dilué par action (€/action)	5.2.5	-0,38	-0,48

ETAT DU RESULTAT GLOBAL <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30 juin 2023	30 juin 2022
Résultat net consolidé		-3 734	-4 813
Gains (et pertes) actuariels		17	44
Ecart de conversion		4	-30
Effet d'impôt			
Total des éléments ne faisant pas ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat		21	14
Résultat global de l'ensemble consolidé		-3 713	-4 799
Dont part revenant au groupe consolidé		-3 713	-4 799
Dont part revenant aux intérêts minoritaires		-	-

Précision : toutes les composantes des autres éléments du résultat global ont vocation à être recyclées en résultat, à l'exception des écarts actuariels liés aux engagements postérieurs à l'emploi.

2.3. Tableau de variation des capitaux propres

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Capitaux propres
Situation au 31 décembre 2021	9 950 151	1 990	38 621	-40 300	309
Résultat de la période				-4 813	-4 813
Autres éléments du résultat global, après impôts				14	14
Résultat global				-4 799	-4 799
Augmentation de capital	7 000	1	21		23
Affectation du résultat				12 427	12 427
Autres variations			-37 152	24 703	-12 449
Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle					-
Paielements fondés sur des actions				179	179
Situation au 30 juin 2022	9 957 151	1 991	1 490	-7 790	-4 311
Situation au 31 décembre 2022	9 957 151	1 991	1 490	-14 097	-10 617
Résultat de la période				-3 734	-3 734
Autres éléments du résultat global, après impôts				21	21
Résultat global				-3 713	-3 713
Augmentation de capital					-
Affectation du résultat				-11 470	-11 470
Autres variations				11 472	11 472
Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle				-28	-28
Paielements fondés sur des actions				164	164
Situation au 30 juin 2023	9 957 151	1 991	1 490	-17 673	-14 193

Les autres variations portent essentiellement l'affectation du résultat de l'année passée en report à nouveau.

2.4. Tableau des flux de trésorerie

TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30 juin 2023	30 juin 2022
Résultat net de la période		-3 734	-4 813
Amortissements et provisions		102	205
Paiement fondé sur des actions		164	179
Autres produits et charges calculés		-	10
Cout de l'endettement financier net	5.2.4	627	671
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	50
Capacité d'autofinancement		-2 841	-3 698
Incidence de la variation des stocks	5.1.6	-686	23
Incidence de la variation des créances clients et autres débiteurs	5.1.3 / 4	-238	-201
Incidence de la variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs	5.1.9	55	-1 252
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		-3 709	-5 128
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	5.1.1 / 2	-625	-121
Cession d'actifs financiers		2	-97
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		-623	-218
Augmentation de capital (nette des frais d'augmentation de capital)		-	23
Actions auto-détenues		-28	-
Remboursement d'emprunts & d'avances remboursables	5.1.8	-540	-73
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		-568	-51
Incidence des variations des cours des devises		-4	-
Variation de la trésorerie		-4 905	-5 397
Trésorerie d'ouverture	5.1.5	8 322	12 685
Trésorerie de clôture	5.1.5	3 417	7 288

3. Principes et méthodes comptables significatives

3.1. Principes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés résumés du Groupe sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2023.

Les états financiers consolidés semestriels résumés du Groupe ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 - Information financière intermédiaire.

S'agissant de comptes résumés, ces états financiers n'incluent pas l'exhaustivité des informations requises pour une clôture annuelle, mais une sélection de notes explicatives. Ainsi, ils doivent être lus en relation avec les états financiers individuels annuels du Groupe établis selon les normes IFRS au 31 décembre 2022.

À l'exception des mentions ci-après, les principes et méthodes comptables utilisés pour la préparation des états financiers consolidés semestriels résumés sont identiques à ceux retenus pour les états financiers individuels du Groupe établis selon les normes IFRS au 31 décembre 2022.

Les normes, amendements et interprétations IFRS suivants, d'application obligatoire au 30 juin 2023, n'ont pas eu d'impact significatif dans les résultats et la situation financière du Groupe :

- IFRS 17 – Contrats d'assurance y compris amendements publiés le 25/06/2020 (date d'application IASB et UE : exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023);
- modifications d'IAS 1 et du Practice Statement 2 – Informations à fournir sur les méthodes comptables (date d'application IASB et UE : exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023);
- modifications d'IAS 8 – Définition des estimations comptables (date d'application IASB et UE : exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023);
- modifications d'IAS 12 – Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction (date d'application IASB et UE : exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023).

Les normes et interprétations d'application facultative au 30 juin 2023 n'ont pas été appliquées par anticipation. Le Groupe n'anticipe toutefois pas d'impacts significatifs liés à l'application de ces nouveaux textes.

3.2. Recours à des estimations et jugements

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les principales estimations portent sur l'évaluation à la juste valeur des paiements en actions, des engagements de retraite, des ventes sous ATU/EAP et de l'emprunt BEI.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé de manière prospective.

3.3. Caractère saisonnier de l'activité

L'activité du Groupe n'est pas considérée comme étant cyclique ou saisonnière.

4. Informations sectorielles

Le Groupe a identifié un seul secteur opérationnel correspondant à l'activité pharmaceutique, à savoir le développement et la mise sur le marché des produits pharmaceutiques.

5. Notes relatives au bilan et au compte de résultat

5.1. Notes sur le bilan

5.1.1. Immobilisations incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES <i>(en milliers d'euros)</i>	Concession, brevets et licences	Logiciels	Autres immos incorporelles	Total brut
Situation au 31 décembre 2021	147	75	-	221
Augmentations de l'exercice	-	8	-	8
Diminutions de l'exercice	-	-14	-	-14
Situation au 31 décembre 2022	147	69	-	216
Augmentations de l'exercice	-	-	125	125
Diminutions de l'exercice	-	-4	-	-4
Situation au 30 juin 2023	147	65	125	337

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES <i>(en milliers d'euros)</i>	Concession, brevets et licences	Logiciels	Autres immos incorporelles	Total amortissements
Situation au 31 décembre 2021	-	-56	-	-56
Dotations de l'exercice	-15	-20	-	-35
Reprises de l'exercice	-	10	-	10
Situation au 31 décembre 2022	-15	-67	-	-82
Dotations de l'exercice	-7	-7	-	-14
Reprises de l'exercice	-	4	-	4
Situation au 30 juin 2023	-22	-70	-	-92

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES <i>(en milliers d'euros)</i>	Brevets et licences	Logiciels	Autres immos incorporelles	Total net
Au 31 décembre 2022	132	3	-	135
Au 30 juin 2023	125	-5	125	246

Les frais externes directement liés à l'obtention de l'AMM en Grande-Bretagne engagés postérieurement à l'obtention de l'AMM en Europe, ont fait l'objet d'une activation à hauteur de 147 KEUR au 30 juin 2021 et sont amortis sur 10 ans, représentant la durée restante des brevets.

Au 30 juin 2023, les frais réglementaires indispensables à la mise à disposition de Sibnaya® dans les pays d'Europe et dans les autres zones géographiques où sa distribution est envisagée, ont également été activés pour 125 KEUR conformément à IAS 38 – Immobilisations incorporelles, et seront amortis sur 10 ans de la même manière.

5.1.2. Immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES <i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains et constructions	Instal. techn., mat. & out.	Autres immobilisations corporelles	Immo. en cours & avances	Total brut
Situation au 31 décembre 2021	263	786	291	1 473	2 813
Augmentations de l'exercice			72	35	107
Diminutions de l'exercice			-181		-181
Ouverture droit d'utilisation (IFRS 16)					-
Augmentations droit d'utilisation (IFRS 16)	292				292
Diminutions droit d'utilisation (IFRS 16)	-123				-123
Situation au 31 décembre 2022	432	786	181	1 508	2 907
Augmentations de l'exercice		30	4	496	530
Diminutions de l'exercice		-35		-30	-65
Ouverture droit d'utilisation (IFRS 16)					-
Augmentations droit d'utilisation (IFRS 16)					-
Diminutions droit d'utilisation (IFRS 16)	-130				-130
Situation au 30 juin 2023	303	780	185	1 975	3 243

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES <i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains et constructions	Instal. techn., mat. & out.	Autres immobilisations corporelles	Immo. en cours & avances	Total amortissements
Situation au 31 décembre 2021	-113	-690	-175	-	-978
Dotations de l'exercice		-77	-38		-115
Diminutions de l'exercice			124		124
Dotations droit d'utilisation (IFRS 16)	-154				-154
Diminutions droit d'utilisation (IFRS 16)	123				123
Situation au 31 décembre 2022	-144	-767	-90	-	-1 000
Dotations de l'exercice		-18	-16		-35
Diminutions de l'exercice		35			35
Dotations droit d'utilisation (IFRS 16)	-55				-55
Diminutions droit d'utilisation (IFRS 16)	54				54
Situation au 30 juin 2023	-145	-750	-106	-	-1 001

IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES <i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains et constructions	Instal. techn., mat. & out.	Autres immobilisations corporelles	Immo. en cours & avances	Total net
Au 31 décembre 2022	288	19	92	1 508	1 908
Au 30 juin 2023	157	30	79	1 975	2 242

Les immobilisations en cours et avances concernent les versements effectués au constructeur de la nouvelle ensacheuse, installée à Nice depuis mai 2022 dans les locaux du manufacturier de la Société ; les travaux de développement industriel pharmaceutique réalisés par la Société ont également fait l'objet d'une activation au 30 juin 2023 pour 150 KEUR. L'avancement de cet outil de production se poursuit en 2023 en vue de le rendre opérationnel une fois ses dernières phases de validation approuvées.

5.1.3. Clients

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES <i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Echu	Non échu	Dépréciation	Valeur nette
Situation au 30 juin 2023	1 463	594	870	-82	1 382
Situation au 31 décembre 2022	1 167	218	949	-80	1 088

Au 30 juin 2023, le poste client intègre 417 KEUR d'effets à recevoir de la société CSP, encaissés au cours du mois de juillet 2023.

5.1.4. Actifs d'impôts et autres actifs courants

ACTIFS D'IMPOTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS <i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2023	31 décembre 2022
Crédit d'impôt recherche	769	648
Sous-total	769	648
Créances fiscales (TVA,...)	585	644
Charges constatées d'avance	281	393
Débiteurs divers	0	3
Valeurs brutes	1 635	1 689
Dépréciations	-	-
Valeurs nettes	1 635	1 689

Le montant du CIR dans les comptes clos au 30 juin 2023 correspond essentiellement à 121 KEUR relatifs à l'estimation du produit à recevoir lié aux dépenses françaises de recherche et développement du premier semestre 2023, et à 602 KEUR de créances relatives à l'exercice 2022.

Le montant du CIR dans les comptes clos au 31 décembre 2022 correspondait intégralement au CIR demandé au titre de l'exercice 2022. Le CIR à recevoir au titre de l'exercice 2022 n'a pas encore été encaissé.

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement les dépenses liées à l'activité en France (loyer, assurances, ...) et concernant en partie les périodes subséquentes ; au 31 décembre 2022, il s'agissait principalement de l'avance payée pour l'initiation de l'étude clinique pivot phase III d'ADV7103 dans l'ATRd aux États-Unis, remboursée en mai 2023 au Groupe.

5.1.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

TRESORERIE <i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2023	31 décembre 2022
Comptes bancaires courants	3 417	8 322
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 417	8 322

5.1.6. Stocks

STOCKS <i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2023	31 décembre 2022
Stocks de produits intermédiaires	927	-
Stocks de produits finis	288	464
Stocks de marchandises	473	523
Valeurs brutes	1 688	987
Dépréciations	-20	-5
Valeurs nettes	1 668	982

Les produits finis correspondent aux stocks de Sibnaya[®] destinés à être vendus.

Les marchandises correspondent aux produits Likozam[®] et Levidcen[®], produits commercialisés en France. La dépréciation correspond principalement aux produits avec une péremption courte.

Au 30 juin 2023, les produits intermédiaires entrant dans la composition et la fabrication de Sibnaya[®] ont été valorisés à 927 KEUR : ce niveau de stock répond en effet au plein développement commercial du Groupe.

5.1.7. Capital social

Au 30 juin 2023, le capital social s'établit à 1 991 430,20 EUR, comme au 31 décembre 2022.

Le capital social est composé de 9 957 151 actions ordinaires entièrement libérées et d'une valeur nominale unitaire de 0,20 EUR.

5.1.8. Passifs financiers

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021	Augmentations	Diminutions	Reclassements / autres	31 décembre 2022
Emprunts bancaires	12 005	6 993	-936	-1 417	16 645
Avances conditionnées	276	-	-	-	276
Dettes financières IFRS 16	92	292	-	-188	196
Passifs financiers non courants	12 371	7 285	-936	-1 605	17 115
Emprunts bancaires	102	-	-	1 417	1 519
Dettes financières IFRS 16	63	-	-131	188	119
Passifs financiers courants	165	-	-131	1 502	1 639
Total	12 536	7 285	-1 068	-	18 754

Echéancement		31 décembre 2022
Inférieur à un an		1 536
Compris entre un et cinq ans		16 280
Supérieur à cinq ans		938
Total		18 754

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES (en milliers d'euros)	31 décembre 2022	Augmentations	Diminutions	Reclassements / autres	30 juin 2023
Emprunts bancaires	16 645	2 039	-1 927	45	16 802
Avances conditionnées	276	-	-	-	276
Dettes financières IFRS 16	196	-	-78	-54	65
Passifs financiers non courants	17 115	2 039	-2 005	-9	17 141
Emprunts bancaires	1 519	-	-	-45	1 475
Dettes financières IFRS 16	119	11	-72	54	112
Passifs financiers courants	1 639	11	-72	9	1 586
Total	18 754	2 050	-2 076	-	18 727

Echéancement		30 juin 2023
Inférieur à un an		1 586
Compris entre un et cinq ans		16 292
Supérieur à cinq ans		850
Total		18 728

Le 2 juillet 2019, la Banque Européenne d'Investissement (« BEI ») a accordé à Advicenne un prêt à taux fixe d'un montant global de 20 millions d'euros décomposé en 3 tranches, le tirage de chaque tranche étant conditionné à l'activité et au financement du Groupe. La première tranche a été tirée en juillet 2020 pour une valeur de 7,5 millions d'euros et sera remboursée en une seule fois en 2025 au terme de sa maturité, tout comme les intérêts capitalisés y afférents. La deuxième tranche, remboursable en 2027, a été tirée en décembre 2022 pour 5 millions d'euros et sera remboursée à terme en 2027, tout comme les intérêts capitalisés y afférents.

Ce contrat de prêt impose notamment à la Société de se conformer à certains engagements limitants, entre autres, la capacité de la Société à accroître son endettement, accorder des sûretés, céder ses actifs en dehors du cours normal des affaires ou modifier de manière significative son activité, en ce compris le développement clinique des produits. Ces engagements sont respectés au 30 juin 2023.

Advicenne s'est aussi engagé à payer des intérêts additionnels sous la forme de redevances indexées sur le chiffre d'affaires annuel consolidé réalisé pendant 12 ans à compter du 31 janvier 2021 ; cette durée a été relevée de 9 ans à 12 ans dans le cadre du tirage de la seconde tranche intervenu en décembre 2022.

La méthode d'évaluation de l'emprunt BEI est celle du coût amorti. Dans ce cadre, une estimation des flux de trésorerie, incluant les redevances, est réalisée par la direction afin d'évaluer le taux d'intérêt effectif (TIE), en prenant en compte la date prévisionnelle de première commercialisation de Sibnayal®/ADV7103, la croissance attendue du chiffre d'affaires ainsi que le taux de pénétration du marché et le prix de vente estimé.

Le TIE de la première tranche reste inchangé au 30 juin 2023 (13,52%) ; celui de la deuxième tranche a été estimé à 11,85% et est maintenu au 30 juin 2023. Les intérêts et royalties liés aux deux tranches de l'emprunt BEI ont généré un coût de l'endettement financier de 0,7 MEUR au premier semestre 2023. Au 30 juin 2023, la revue des prévisions de flux de trésorerie futurs liés au chiffre d'affaires annuel consolidé n'a pas entraîné de modification significative de la dette BEI ni d'impact significatif sur le résultat financier.

Par ailleurs, en octobre 2020, deux contrats de prêt dans le cadre d'un emprunt garanti par l'état (PGE) ont également été conclus pour un montant de 4,3 MEUR, remboursable en une seule fois au terme de sa maturité d'un an, avec la possibilité de prolonger l'emprunt pour une période de 5 ans. Ces contrats ont été prorogés d'une année à l'été 2021. Les premières échéances de remboursement ont démarré fin 2022 pour l'un d'entre eux et début 2023 pour le second.

Avances remboursables :

En 2019, la Société avait contracté une assurance prospection auprès de BPI France pour couvrir les dépenses de prospection en Allemagne et au Royaume-Uni. Elle était composée d'un montant de 552 KEUR, dont 276 KEUR avaient été encaissés par la Société au deuxième semestre 2019.

Un montant fixe de 83 KEUR est remboursable entre septembre 2024 et juin 2025. Des remboursements additionnels, dépendant du chiffre d'affaires, peuvent intervenir à partir de septembre 2024 pour atteindre au maximum le montant de l'assurance.

5.1.9. Fournisseurs, produits constatés d'avance et autres passifs

FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS <i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2023	31 décembre 2022
Dettes sociales	581	815
Dettes fiscales	2 771	2 167
Autres créditeurs	1 686	1 686
Sous-total	5 038	4 668
Dettes fournisseurs	1 075	1 390
TOTAL	6 113	6 058

Echéancement	30 juin 2023	31 décembre 2022
Inférieur à un an	4 161	4 613
Supérieur à un an	1 952	1 445
TOTAL	6 113	6 058

Le poste des autres passifs contient principalement les estimations de reversements ou remises aux organismes de recouvrement de la sécurité sociale française en lien avec les ventes de produits effectuées par la Société sous le statut d'accès précoce.

Les dettes fournisseurs s'élèvent quant à elles à 1,1 million d'euros au 30 juin 2023, en recul de 0,3 million d'euros par rapport au 31 décembre 2022 en raison de la baisse des dépenses opérationnelles.

5.1.10 Instruments financiers

(en milliers d'euros)	Catégories	30 juin 2023		31 décembre 2022	
		Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actifs					
Autres actifs financiers non courants	A	113	113	133	133
Clients et comptes rattachés	A	1 382	1 382	1 088	1 088
Trésorerie et équivalents de trésorerie	B	3 417	3 417	8 322	8 322
Total		4 912	4 912	9 542	9 542
Passif					
Emprunts et dettes financières non courantes	C	17 141	17 141	17 219	17 219
Passifs financiers courants	C	1 586	1 586	1 535	1 535
Fournisseurs et comptes rattachés	C	1 075	1 075	1 390	1 390
Total		19 802	19 802	20 144	20 144

A - Actifs au coût amorti

B - Juste valeur par le résultat (hors dérivé)

C - Dettes au coût amorti

La valeur nette comptable des actifs et passifs financiers courants est considérée comme étant une approximation raisonnable de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme.

5.2. Notes sur le compte de résultat

5.2.1. Chiffre d'affaires

CHIFFRE D'AFFAIRES <i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2023		30 juin 2022	
Union Européenne	1 537	97%	1 532	99%
Reste du monde	44	3%	22	1%
Chiffre d'affaires	1 581	100%	1 555	100%

Les ventes de marchandises concernent Sibnaya® et deux produits commercialisés dans le cadre de licences d'exploitation dans le domaine de l'épilepsie : Likozam® et Levidcen®.

- En 2018, les premières ventes d'ADV7103 sous un statut d'ATU nominative ont été réalisées en Grande-Bretagne ; la forte croissance enregistrée en 2019 continue en 2020, accompagnée d'une ouverture au Royaume-Uni, aux pays du Nord de l'Europe et à l'Angleterre. En 2021, l'AMM obtenue en avril en Europe et en juin en Grande-Bretagne explique également la poursuite de la croissance des ventes. Au premier semestre 2023, Sibnaya® a généré des ventes brutes de 1,0 million d'euros (contre 0,6 million d'euros sur la même période en 2022) et a tiré la croissance globale d'Advicenne. Les quantités vendues de Sibnaya® ont plus que doublé (+128%) principalement alimentées par la croissance en France et la poursuite du déploiement des partenaires commerciaux sur le reste de l'Europe qui enregistrent désormais des ventes sur leurs zones géographiques respectives, en particulier en Allemagne, au Danemark et dans certains pays d'Europe de l'Est.
- Dans les pays où le prix, ou bien les conditions de remboursement, n'ont pas encore été arrêtés par l'administration, le chiffre d'affaires annuel correspond aux ventes brutes diminuées des taxes et remises fixées par les autorités de tutelle. Ces taxes et remises, constatées sur la base des meilleures estimations de la Société ou des mises en recouvrement reçues de l'administration, représentent 617 KEUR au premier semestre 2023 et 225 KEUR sur la même période 2022, pour des ventes brutes totales de respectivement 2 231 KEUR et 1 810 KEUR, leur augmentation expliquant l'évolution du chiffre d'affaires sur ces périodes.
- Likozam® est pour sa part commercialisé sous un statut de post-ATU (post Autorisation Temporaire d'Utilisation). Ses ventes et celles de Levidcen®, produits pris en licence, sont en hausse en 2023 comparativement à 2022.

5.2.2. Revenus des partenariats et autres produits

Les autres produits de l'activité et partenariats se composent des éléments suivants :

AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE ET PARTENARIATS (en milliers d'euros)	30 juin 2023		30 juin 2022	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Crédit Impôt Recherche	121	85%	351	93%
Revenu des partenariats	4	3%	5	1%
Autres produits	17	12%	23	6%
Autres produits de l'activité et partenariats	142	100%	379	100%

Les autres produits de l'activité sont essentiellement liés au crédit impôt recherche (« CIR »), pour lequel les montants sont en lien avec l'activité de recherche de la Société. Le montant du CIR varie selon les dépenses éligibles, notamment la masse salariale et les dépenses de sous-traitance liées aux projets de R&D répondant aux critères fixés par l'administration fiscale.

Le revenu des partenariats s'élève à 4 KEUR au 30 juin 2023, contre 5 KEUR au 30 juin 2022 : il s'agit des redevances sur les ventes réalisées sur le semestre par les nouveaux partenaires commerciaux d'Advicenne.

Enfin, les autres produits portent les royalties reçues de Primex Pharmaceuticals AG sur les ventes d'Ozalin dans le cadre du contrat de cession d'actifs.

5.2.3. Détail des charges par nature

30 juin 2023 (en milliers d'euros)	Frais de recherche et développement	Frais de commercialisation et de marketing	Frais de structure et généraux	TOTAL
Charges de personnel	1 190	104	672	1 965
Dotations nettes aux amortissements	34	-	76	111
Autres coûts externes	723	406	893	2 022
Total	1 947	510	1 641	4 098

30 juin 2022 (en milliers d'euros)	Frais de recherche et développement	Frais de commercialisation et de marketing	Frais de structure et généraux	TOTAL
Charges de personnel	1 651	-	832	2 483
Dotations nettes aux amortissements	72	15	202	289
Autres coûts externes	1 367	619	955	2 942
Total	3 090	635	1 989	5 714

Les charges liées à la valorisation des instruments financiers attribués aux salariés (IFRS 2) sont ventilées dans la rubrique « charges de personnel » pour les montants suivants : 164 KEUR et 179 KEUR au titre, respectivement, des premiers semestres 2023 et 2022.

Les frais de recherche et développement sont liés au développement de ADV7103 en Amérique du Nord et en Europe.

5.2.4. Résultat financier

RESULTAT FINANCIER <i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2023	30 juin 2022
Gains de change	0	700
Autres produits financiers	-	-
Autres produits / (charges) financiers	12	700
Intérêts des emprunts et avances conditionnées	-718	-671
Pertes de change	-20	-445
Autres charges financières	-63	-
Charges financières	-801	-1 117
Résultat financier	-789	-417

La charge d'intérêts est principalement liée aux deux tranches tirées dans le cadre de l'emprunt BEI. Les gains et pertes de changes sont principalement sur le USD en lien avec l'activité et le financement d'Advicenne Inc., filiale du Groupe aux Etats-Unis.

5.2.5. Résultat par action

RESULTAT PAR ACTION	30 juin 2023	30 juin 2022
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires (en milliers d'euros)	-3 734	-4 813
Nombres d'actions ordinaires (autodétention exclue)	9 922 063	9 933 732
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	9 922 063	9 929 610
Résultat (en euros) par action ordinaire	-0,38	-0,48
Résultat (en euros) par action	-0,38	-0,48

Le résultat net étant déficitaire, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

Au 30 juin 2023, le nombre d'actions d'auto-contrôle s'élève à 35 088.

5.2.6. Rémunération des principaux dirigeants

Conformément à IAS 24, les principaux dirigeants du Groupe sont le président du conseil d'administration, le directeur général et le directeur général délégué.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS <i>(en euros)</i>	Total au 30 juin 2023	Rémunération à court terme (1)	Rémunération à base d'actions (2)	Total au 30 juin 2022	Rémunération à court terme (1)	Rémunération à base d'actions (2)
Rémunération du président, du directeur général et des directeurs généraux délégués	384 500	262 825	121 675	530 912	239 708	291 204

(1) Inclut les salaires bruts, rémunérations, primes, intéressement, jetons de présence et avantages en nature.

(2) Ce montant correspond à la charge annuelle liée aux attributions de BSPCE ainsi qu'aux attributions d'options de souscription d'actions.

III. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du Groupe, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 3 présente un tableau fidèle des événements important survenus pendant les 6 premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Fait à Paris, le 8 septembre 2023

Didier LAURENS
Directeur Général

IV. RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

KPMG SA

51 Rue de Saint-Cyr – CS 60409
69338 LYON CEDEX 9
Commissaire aux comptes
Membre de la CRCC de Versailles et du Centre

implid Audit

79 Cours Vitton
69006 LYON
Commissaire aux comptes
Membre de la CRCC de Lyon-Riom

ADVICENNE S.A.

Société Anonyme

262 Rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES 2023**

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023

ADVICHENNE S.A.
Société Anonyme

262 Rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES 2023**
Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023

Monsieur le Président du conseil d'administration,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ADVICHENNE S.A. et en réponse à votre demande, nous avons procédé à l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023, tel qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicable en France. En conséquence, l'assurance que les comptes semestriels consolidés résumés, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Implid Audit
79 Cours Vitton
69006 LYON
Commissaire aux comptes
Membre de la CRCC de Lyon-Riom

KPMG Audit
50 Rue de Saint-Cyr – CS 60409
69338 LYON CEDEX 9
Commissaire aux comptes
Membre de la CRCC de Versailles

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 1. Continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes semestriels consolidés résumés qui expose la situation de la société au regard du principe de continuité d'exploitation.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Fait à Lyon, le 8 septembre 2023

Les commissaires aux comptes

KPMG SA

implid Audit

Cédric ADENS

Associé

Anne-Béatrice MONTOYA-TRUCHI

Associée